

Compte rendu de la séance du 3 novembre 2020

ordre du jour

- délibération sur le PLUI
- achat d'un photocopieur
- tarifs de location du foyer communal
- délibération sur le projet adressage

Délibération sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

M le Maire rappelle que la commune dispose d'un PLU communal et ne voit pas la nécessité pour la commune de Saint Martin de s'inscrire dans un plan intercommunal.

Le Conseil délibère et s'oppose au PLUI.

Achat d'un photocopieur

Après l'étude des différents devis, le Conseil approuve l'achat d'un nouveau photocopieur XEROX à Bureau Conseil Auch

Tarifs de location du foyer communal

Après délibération, le Conseil décide ce qui suit :

- journée de location du foyer pour les habitants de la commune et aux associations non communales : 60 €
- journée de location du foyer pour les personnes hors commune : 120 €
- ces tarifs comprennent la location de la vaisselle
- la mairie peut prêter, dans la mesure des possibilités, des tables, des chaises et de la vaisselle aux habitants de la commune. Une caution de 200 € sera demandée.

Délibération sur le projet adressage

Le Conseil délibère sur la possibilité de numéroter tous les logements de la commune. Chaque adresse aurait ses coordonnées GPS enregistrées auprès de l'IGN. Cela permettrait l'accélération des secours, faciliterait les livraisons... et sera nécessaire pour l'installation de la fibre le jour venu.

La Poste propose l'organisation et la mise en place de ce projet pour 3 900 € (hors plaques).

Le Conseil vote l'acceptation de ce devis.